

---

Conseil communautaire du 28 Novembre 2019

DELIBERATION N° 2019-CC-7S-DIFP-40

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT  
PREVISIONNEL POUR LE PROJET MODERNISATION  
DES DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES**

---

Sainte-Anne, l'an deux mille dix-neuf, le 28 Novembre,  
Sur Convocation en date du 22 Novembre 2019  
Sous la Présidence de Monsieur Christian BAPTISTE

**M. Solaire COCO ayant été désigné secrétaire de séance,**

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 42**

**Conseillers présents : 26**

**Conseillers représentés : 1**

**PRESENTS** : MM. Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER – Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - M. Christian THENARD - Mme Maguy THOMAR - M. Cédric CORNET – Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES – M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN – Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT – M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY – M. Jean-Luc PERIAN.

**EXCUSES** : MM. Jean-Pierre DUPONT - Jean-Claude PIOCHE – Mmes Paulette LAPIN (Procuration à M. Christian THENARD) - Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN – Mmes Félicienne GANTOIS – Roberte MERI -M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Michelle MAXO - Mme Cynthia DINANE – M. René NOEL.

**ABSENTS** : Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Diana PERRAN – M. Jean FAHRASMANE.

**I. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA DÉLIBÉRATION.**

Dans le cadre de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant (CARL) a choisi d'élaborer un programme visant la modernisation, la réhabilitation et la sécurisation des déchetteries communautaires.

Ce programme stratégique intitulé « Modernisation des déchetteries communautaires », approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 09 novembre 2016, accompagné de son plan de financement a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'exercice 2017.

En date du 26 juin 2017, le Ministère de l'Intérieur a notifié que le projet « Modernisation des déchèteries communautaires » est retenu au titre de la DETR et qu'une subvention de 137 172 euros a été allouée à la CARL pour ce projet.

Afin d'assurer et de développer un service optimisé et adapté pour la collecte des déchets en apport volontaire, un diagnostic complémentaire réalisé par notre maître d'œuvre a conduit notre EPCI à élargir le programme de travaux initialement prévu.

Le montant des dépenses prévisionnelles du projet s'élève désormais à 982 642 euros.

A ce titre, étant donné les contraintes budgétaires qui pèsent sur notre EPCI, il est proposé de solliciter un co-financement, notamment du FEDER (Axe 5 Objectif spécifique 12 Fiche action 18). Le montant cofinancé est substantiel puisqu'il atteint soit 99,8% de financement public.

En date du 4 juillet 2019, l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) nous a notifié sa décision (notification n°19GAC0046) de financement à hauteur de 194 620,60€.

## II. TABLEAU DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL.

A cet effet, vous est présenté ci-dessous le plan de financement prévisionnel actualisé.

Co financeurs	Montants prévisionnels HT	%
FEDER	600 217,00€	61,1%
RÉGION	48 632,00€	4,9%
ADEME	194 620,60€	19,8%
DETR	137 172,00€	14%
Autofinancement CARL	2000,40€	0,2%
<b>Total</b>	<b>982 642,00€</b>	<b>100%</b>

Ce plan de co-financement prévisionnel a reçu l'avis favorable de la Commission Finances/Ressources Humaines en date du 21 novembre 2019.

Dans ce contexte, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.5216-5 ;

**Vu** la délibération CC-2015-5S-DAAG-29, relative au transfert de la compétence « Déchets » des communes membres vers la Communauté d'Agglomération La Riviera du levant (CARL) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016-019/SG/DICTAJ/BRA du 17 février 2016 actant la prise de compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés par la CARL ;

**Vu** la délibération CC-2016-7S-DEDD-29 du 19 août 2016, relative à la validation de la stratégie d'optimisation de la gestion de la compétence "collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés" et de son échéancier de déclinaison opérationnelle ;

**Vu** la délibération CC-2017-7S-DEDD-37 du 18 juillet 2017, relative à l'approbation du plan de financement prévisionnel pour le projet modernisation des déchetteries communautaires ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant (CARL) précisant l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant l'avis favorable de la commission financière en date du 21 novembre 2019.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Entendu le rapport de M. le Vice-Président Philippe TROUPE et après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

### DECIDE

#### Article 1 :

D'approuver la modification du plan de financement prévisionnel pour la réalisation du projet "Modernisation des déchetteries" comme suit :

Co financeurs	Montants prévisionnels HT	%
FEDER	600 217,00€	61,1%
RÉGION	48 632,00€	4,9%
ADEME	194 620,60€	19,8%
DETR	137 172,00€	14%
Autofinancement CARL	2000,40€	0,2%
<b>Total</b>	<b>982 642,00€</b>	<b>100%</b>

**Article 2 :** D'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

**Article 4 :** Que le Président de la CARL et la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Sainte-Anne, le 28 Novembre 2019  
Pour extrait certifié conforme

P/o Le Président empêché  
LE 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

